

Arrêté de la DAP du 1^{er} avril 2009 modifiant l'arrêté du 25 septembre 2007 portant nomination de M. Joël DUCHATEL, commandant pénitentiaire fonctionnel à la maison d'arrêt de Saint-Denis-de-la-Réunion, en qualité de chef d'établissement

NOR : JUSK0908121A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n° 87-432 du 22 juin 1987 modifiée relative au service public pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial du personnel des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifiée par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 38, 46 et 50 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2006 fixant la liste des emplois fonctionnels de commandant pénitentiaire relevant du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2007 portant nomination de M. Joël DUCHATEL, commandant pénitentiaire fonctionnel à la maison d'arrêt de Saint-Denis-de-la-Réunion, en qualité de chef d'établissement,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 25 septembre 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « à compter du 1^{er} janvier 2008 », lire : « à compter du 1^{er} janvier 2007 ».

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
*L'adjointe du sous-directeur
des ressources humaines et des relations sociales,*
M.-C. DEWAILLY